

OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Viabilité financière fédérale et prestations aux aînés

Ottawa, Canada

Le 8 février 2012

www.parl.gc.ca/pbo-dpb

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a pour mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation, le budget des dépenses du gouvernement, ainsi que les tendances de l'économie nationale; et, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout parlementaire, de faire une estimation des coûts de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

La présente note porte sur le cadre que le DPB utilise pour évaluer la viabilité financière et fournit une comparaison des projections concernant les prestations fédérales aux aînés à long terme. Elle présente également les projections fédérales à long terme concernant le rapport de la dette au produit intérieur brut (PIB) et les estimations de l'écart financier fédéral en utilisant d'autres hypothèses en ce qui a trait à l'indexation des paiements de prestations aux aînés.

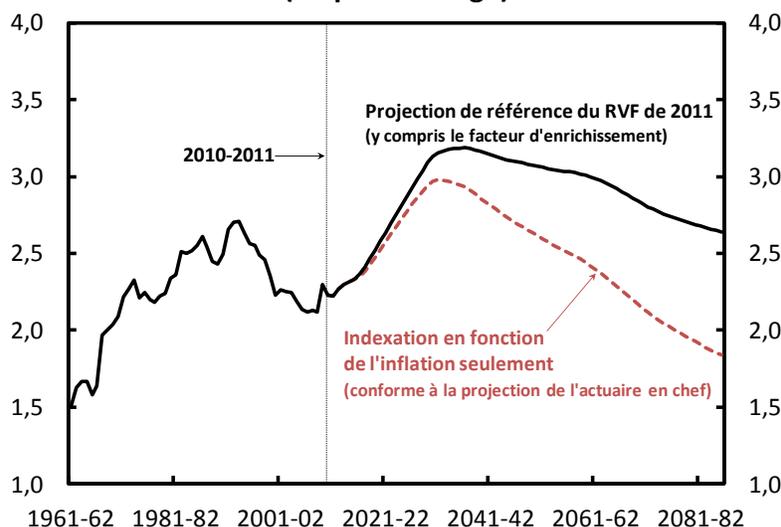
Préparé par : Chris Matier*

*L'auteur aimerait remercier Mostafa Askari et Randall Bartlett pour leurs commentaires utiles. Toute erreur ou omission relève de la responsabilité de l'auteur. Veuillez communiquer avec Chris Matier (courriel : chris.matier@parl.gc.ca) pour de plus amples renseignements.

Résumé

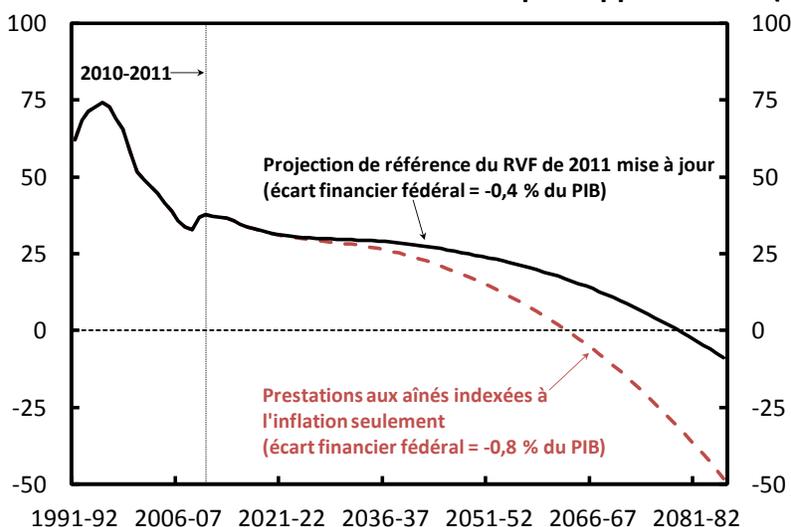
- Dans le but de s'acquitter de son mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation ainsi que les tendances de l'économie canadienne, le DPB prépare des projections à long terme et publie des rapports sur la viabilité financière (RVF), lesquels permettent d'évaluer la viabilité de la structure financière d'un gouvernement en tenant compte des hypothèses au sujet des engagements existants en matière de programme et de la charge fiscale, au vu des tendances démographiques et économiques projetées. Dans son rapport de 2011 sur l'article IV pour le Canada, les responsables du Fonds monétaire international ont accueilli ces rapports et ont reconnu qu'ils constituaient un « important premier pas en avant » en ce qui a trait à la production régulière et complète de rapports sur la viabilité financière.
- La projection de référence du RVF de 2011 du DPB au sujet des prestations fédérales aux aînés révèle une augmentation du coût du programme d'un point de pourcentage du PIB, passant de 2,2 % du PIB (36 milliards de dollars) en 2010-2011 à un sommet de 3,2 % du PIB (142 milliards de dollars) en 2036-2037 (voir ci-dessous), ce qui reflète l'arrivée de la génération du *baby-boom* dans le segment de la population âgée de 65 ans et plus. Cette projection est légèrement plus élevée que le Bureau de l'actuaire en chef ne l'avait prévue, étant donné qu'elle tient compte du facteur d'enrichissement dans les paiements de prestation au-delà de l'indexation à l'inflation prévue par la loi.
- Pour examiner la sensibilité de cette hypothèse d'enrichissement, les prestations aux aînés sont aussi projetées en se fondant sur l'hypothèse que – conformément à la pratique de l'actuaire en chef – les paiements de prestations ne sont indexés qu'à l'inflation. La modification de cette hypothèse harmonise la projection du DPB concernant les prestations aux aînés avec celle de l'actuaire en chef. Selon cette autre hypothèse, le rapport des prestations aux aînés au PIB devrait passer de 2,2 % en 2010-2011 à un sommet de 3 % du PIB en 2031-2032, pour enfin redescendre à 1,8 % du PIB.

Projections du DPB concernant les prestations fédérales aux aînés par rapport au PIB (en pourcentage)



- Pour se mettre encore plus en contexte, la projection du DPB concernant les prestations aux aînés – en fonction d’une indexation à l’inflation uniquement – peut être comparée aux recettes fédérales prévues. Selon l’hypothèse du DPB voulant que la charge fiscale fédérale demeure à 15 % du PIB (le taux projeté pour 2015-2016), ce qui représente près de 2 % du PIB de moins que la moyenne des 50 dernières années, les prestations aux aînés devraient passer de 15,9 cents par dollar de recettes en 2010-2011 à 19,8 cents en 2030-2031, pour ensuite redescendre graduellement à 12,8 cents par dollar de recettes d’ici 2080-2081.
- Les recettes générales du gouvernement du Canada financent les prestations aux aînés. À ce titre, le DPB croit que l’évaluation de la viabilité du programme de prestations aux aînés doit tenir compte de la charge fiscale générale à l’échelle fédérale ainsi que d’autres dépenses fédérales associées au programme. Cela signifie que le programme de prestations aux aînés doit être évalué dans le cadre élargi de la viabilité financière, ce qui exige que la dette du gouvernement ne croisse pas plus rapidement que l’économie.
- Les projections à long terme mises à jour du rapport de la dette au PIB du DPB qui tiennent compte du nouveau facteur de progression du PIB nominal pour le Transfert canadien en matière de santé (TCS) révèlent que la situation financière du gouvernement fédéral est viable à long terme malgré la présence potentielle d’un facteur d’enrichissement qui s’ajouterait aux paiements de prestations aux aînés. Le DPB prévoit que le ratio de la dette fédérale nette au PIB diminuera graduellement de son taux actuel pour finalement atteindre une position de bien net (c’est-à-dire des actifs financiers supérieurs au passif). Selon l’hypothèse voulant que les prestations aux aînés ne soient indexées qu’à l’inflation, le taux de diminution du ratio de la dette fédérale serait plus rapide.

Projections du DPB concernant la dette nette fédérale par rapport au PIB (en pourcentage)



- Selon l'hypothèse de référence voulant qu'un facteur d'enrichissement s'ajoute aux paiements des prestations aux aînés, le DPB estime que l'écart financier fédéral est de -0,4 % du PIB. Cela signifie que – selon la projection du DPB – le gouvernement fédéral pourrait réduire ses revenus, augmenter ses dépenses de programme ou une combinaison des deux de 0,4 % du PIB annuellement, tout en maintenant une viabilité financière. Ce qui totalisera 7 milliards de dollars en 2011-2012, pour ensuite augmenter à long terme parallèlement au PIB nominal. Selon l'hypothèse que les paiements de prestations aux aînés ne sont indexés qu'à l'inflation, l'estimation de l'écart financier fédéral double pour atteindre -0,8 % du PIB.
- Il est important de prendre note que les projections à long terme et les estimations de l'écart financier du DPB ne tiennent pas compte des restrictions de dépenses relatives au gel des budgets de fonctionnement aux termes du budget de 2010 (ces dépenses de fonctionnement devraient croître proportionnellement à l'inflation et à la population) ou des économies réalisées aux termes de *l'Examen stratégique et fonctionnel du budget de 2011*. Selon l'hypothèse que ces mesures restrictives seront mises en œuvre de façon permanente, l'écart financier fédéral serait réduit davantage d'environ 0,5 % du PIB.

1 Rapport sur la viabilité financière

En février 2010, le DPB a publié son premier *Rapport sur la viabilité financière*¹ (RVF), qui l'engageait à faire des projections économiques et financières à long terme et à offrir un RVF sur une base régulière. Le RVF 2011 du DPB² a élargi la portée analytique pour ajouter, sur une base consolidée, les gouvernements des provinces et territoires. Dans son rapport de 2011 sur l'article IV pour le Canada³, les responsables du Fonds monétaire international (FMI) ont bien accueilli ces rapports et a reconnu qu'ils sont un « important premier pas en avant » concernant la publication régulière de rapports détaillés sur la viabilité financière.

Les gouvernements de plusieurs pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ont évalué leur viabilité financière en faisant régulièrement des projections économiques et financières à long terme. Selon l'OCDE⁴, ces rapports « offrent des indications précieuses pour aider les gouvernements en place à réagir de manière progressive, en intervenant en amont et non au dernier moment, à des risques et des pressions budgétaires identifiés, et permettre ainsi aux gouvernements futurs de ne pas être contraints à modifier soudainement leur action ». Le DPB perçoit les prévisions économiques et financières à long terme comme un outil qui offre un point de vue essentiel à l'analyse – conformément à son mandat – de l'état des finances du pays et des tendances de son économie.

Dans le budget de 2007, le gouvernement du Canada s'est engagé à publier « un rapport exhaustif sur la viabilité des finances publiques et l'équité intergénérationnelle, qui accompagnera la *Mise à jour économique et financière* de 2007 »⁵. Ce rapport devait offrir « une vaste analyse des changements démographiques actuels et futurs et des répercussions de ces changements sur les perspectives économiques et financières à long terme du Canada ».

Le DPB croit que le gouvernement du Canada pourrait améliorer sa transparence financière en respectant son engagement du budget de 2007 de publier un rapport intergénérationnel sur la viabilité financière.

2 Évaluer la viabilité financière

Les prévisions financières à moyen terme offrent une description utile, mais incomplète, de la situation financière d'un gouvernement. La principale limite d'une analyse fondée sur des prévisions à moyen terme est que, compte tenu de la transition démographique en cours, ces prévisions ne peuvent être utilisées pour déterminer si la structure financière d'un gouvernement est viable à long terme. Au cours des prochaines décennies on s'attend à ce que la transition démographique s'intensifie en raison de la diminution constante de la croissance de la population et du ratio des personnes de 65 ans et plus par rapport à celles de 15 à 64 ans qui augmentera de façon importante (Figure 2-1).

¹ Accessible à l'adresse http://www.parl.gc.ca/PBO-DPB/documents/RVF_2010.pdf.

² Accessible à l'adresse http://www.parl.gc.ca/PBO-DPB/documents/FSR_2011_FR.pdf.

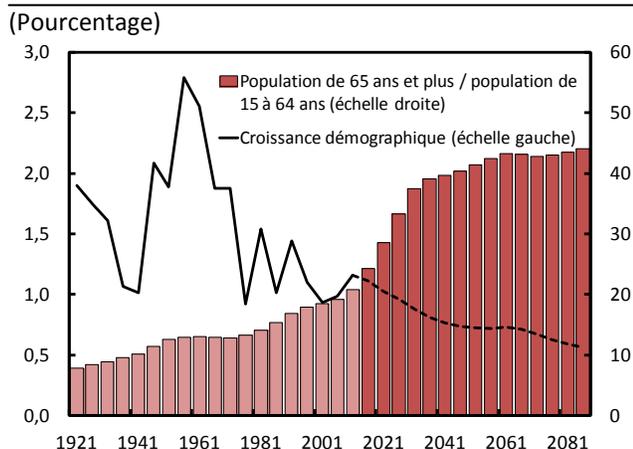
³ Accessible à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2011/cr11364.pdf>.

⁴ Voir la page 2 du document *Les avantages des prévisions budgétaires à long terme*, accessible à l'adresse <http://www.oecd.org/dataoecd/39/52/44258955.pdf>.

⁵ Voir la page 167 du *Plan budgétaire de 2007*, accessible à l'adresse <http://www.budget.gc.ca/2007/pdf/bp2007f.pdf>.

Figure 2-1

Transition démographique



Source : Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

L'évaluation de la viabilité financière du DPB nécessite la prévision de la dette du gouvernement par rapport à la taille de l'économie selon un horizon à long terme fondé sur des hypothèses au sujet des engagements actuels des programmes et sur un « fardeau » fiscal déterminé par les prévisions des tendances économiques et démographiques. La viabilité financière exige que la dette du gouvernement ne croisse pas plus rapidement que l'économie.

Il est préférable de considérer les prévisions du DPB comme des scénarios hypothétiques qui tentent de quantifier les répercussions qu'entraînent le fait de ne pas changer la structure financière actuelle du gouvernement pendant de longues périodes. Ainsi, ces scénarios ne doivent pas être interprétés comme des prédictions des résultats les plus probables. De plus, bien que les prévisions de la dette à long terme soient des signaux utiles et une façon de mesurer la viabilité financière, il est important de reconnaître qu'elles sont – comme toutes autres prévisions à long terme – assujetties à une incertitude considérable.

À l'instar du Congressional Budget Office (CBO) des États-Unis et de l'Office for Budget Responsibility (OBR) du Royaume-Uni, le DPB estime à quel point cette structure n'est pas viable à l'aide de « l'écart

financier ». Dans sa description de l'écart financier, le CBO⁶ précise ce qui suit :

À quel point les politiques devraient-elles changer pour éviter les augmentations non viables de la dette du gouvernement? Une réponse utile peut être tirée de l'observation de l'écart financier, qui mesure le changement immédiat dans les dépenses ou les revenus qui seraient nécessaires pour que le ratio de la dette par rapport au PIB reste le même du début à la fin d'une période donnée. [Traduction]

Cela dit, l'écart financier ne peut déterminer les mesures qu'un gouvernement devrait prendre afin d'arriver à la viabilité financière à long terme ou ce que devrait être le ratio de la dette par rapport au PIB à long terme. Pour évaluer la sensibilité des prévisions et des estimations de l'écart financier à long terme du DPB, le RVF de 2011 a examiné des variantes des hypothèses et projections financières, démographiques et économiques.

Évaluation récente de la viabilité financière par le DPB

À la suite du renouvellement du Transfert canadien en matière de santé (TCS), le DPB a mis à jour ses prévisions financières fédérales, provinciales et territoriales de base pour le RVF de 2011 afin d'incorporer les changements au facteur de progression du TCS à long terme⁷. Après avoir incorporé le nouveau facteur de progression du TCS, le DPB a déterminé que la structure financière au niveau fédéral était viable. Le DPB a prévu que le ratio fédéral de la dette nette par rapport au PIB diminuerait de façon constante depuis son niveau actuel, ayant comme résultat une position d'actif net (c.-à-d. que les actifs financiers dépasseraient le passif). Le DPB a estimé que l'écart financier est de -0,4 % du PIB, ce qui indique, en fonction des prévisions de base du DPB, que le gouvernement fédéral pourrait réduire ses revenus, augmenter ses dépenses de programme ou une combinaison

⁶ Voir la page 14 du document *CBO's 2011 Long-Term Budget Outlook*, accessible à l'adresse

http://www.cbo.gov/ftpdocs/122xx/doc12212/06-21-Long-Term_Budget_Outlook.pdf.

⁷ Accessible à l'adresse http://www.parl.gc.ca/PBO-DPB/documents/Renewing_CHT_FR.pdf.

de ces deux mesures tout en maintenant la viabilité financière⁸.

3 Viabilité financière et prestations aux aînés

À l'échelle fédérale, le programme de prestations aux aînés comprend trois types de prestations⁹. La catégorie la plus importante est la Sécurité de la vieillesse (SV), qui verse des paiements aux personnes de 65 ans et plus selon une exigence de résidence minimale. Le versement n'est pas fondé sur le revenu, toutefois, les prestations commencent à être réduites pour les prestataires à revenu élevé. Les autres prestations aux aînés sont versées dans le cadre du Supplément de revenu garanti (SRG) et de l'Allocation, lesquelles sont des prestations fondées sur le revenu, versées aux aînés à faible revenu. Le SRG est versé aux bénéficiaires de la SV dont le revenu est sous le seuil, alors que l'Allocation est versée aux personnes âgées de 60 à 64 ans qui sont mariés à un prestataire de la SV (ou veufs de celui-ci) dont le revenu se situe sous le seuil. Les prestations maximales des trois programmes sont indexées à l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Les prestations aux aînés sont financées à partir des recettes fiscales générales du gouvernement du Canada. Par conséquent, le DPB croit que l'évaluation de la viabilité du programme de prestations aux aînés doit tenir compte du « fardeau » fiscal global à l'échelle fédérale et d'autres dépenses de programme fédéraux. Autrement dit, le programme de prestations aux aînés devrait être évalué dans un cadre plus général de viabilité financière.

Projection de référence des prestations aux aînés du DPB dans le Rapport sur la viabilité financière (RVF)

Dans le RVF de 2011 du DPB, les dépenses fédérales à moyen terme devraient s'accroître proportionnellement au nombre de prestataires (c.-à-d. la population de 65 ans et plus) et la prestation moyenne devrait progresser au rythme de l'IPC¹⁰. Dans le cadre du programme actuel, les prestations sont ajustées à l'inflation selon l'IPC. Toutefois, à long terme, le DPB estime qu'il y a un « enrichissement » supplémentaire égal à la moitié de l'augmentation du PIB réel par habitant.

Cette hypothèse revient à dire que les prestataires des programmes de la SV, du SRG et de l'Allocation profiteront au moins dans une certaine mesure de la hausse du niveau de vie que la population connaîtra à l'horizon des projections de 75 ans. Autrement dit, bien que les programmes soient indexés à l'inflation, et donc au coût de la vie, supposer qu'il n'y aura pas d'enrichissement « réel » (c.-à-d. indexé à l'inflation) du programme de prestations aux aînés signifierait que les aînés dont le revenu est constitué entièrement des prestations de la SV, du SRG et de l'Allocation ne connaîtraient pas la hausse du niveau de vie, concrétisée par des gains de revenu réel, que connaîtrait le reste de la population. En conséquence de cette hypothèse sur l'indexation, la projection de référence à long terme du DPB sur les prestations aux aînés est supérieure à la projection du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) dans son 10^e rapport actuariel sur le programme de la SV¹¹ (Figure 3-1). Par exemple, en 2060, la projection de référence du DPB dans le RVF pour les prestations aux aînés est supérieure à la projection du BAC dans une mesure de 25 %.

⁸ Par contraste, le DPB a prévu que la dette nette des provinces et territoires au PIB augmenterait de façon importante à long terme et a estimé l'écart financier des provinces et territoires à +2,9 % du PIB, ce qui indique, en fonction des prévisions du DPB, que les gouvernements des provinces et territoires doivent augmenter les revenus, réduire les dépenses des programmes ou une combinaison de ces deux mesures afin d'arriver à la viabilité financière.

⁹ Pour de plus amples renseignements au sujet du programme de prestations aux aînés, consulter le site suivant : <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/sv/svsurvol.shtml>.

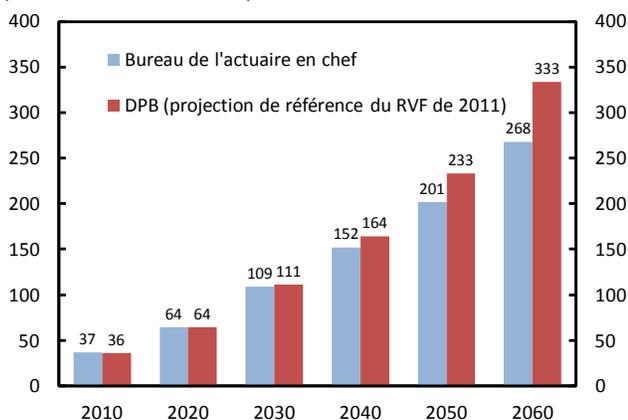
¹⁰ La projection des prestations aux aînés est en chiffres bruts, c.-à-d. avant l'application de l'impôt de récupération de la SV.

¹¹ Accessible à l'adresse http://www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/fra/rapports/bac/OAS10_f.pdf.

Figure 3-1

Projection des prestations aux aînés, 2010-2060

(En milliards de dollars)



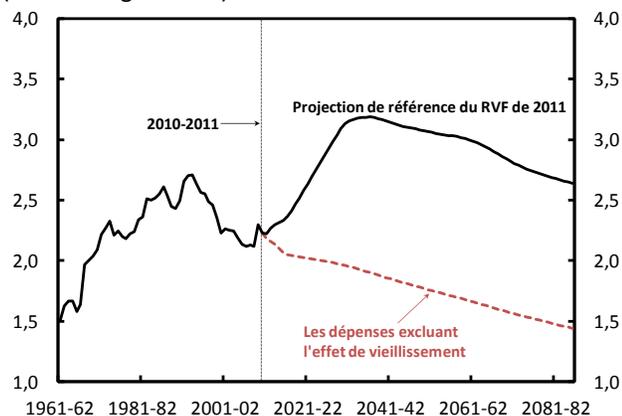
Source : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada; Bureau de l'actuaire en chef (BAC).

Nota : Les projections du BAC sont fondées sur l'année civile et les projections du DPB sont fondées sur l'exercice financier (l'année civile 2010 représente l'exercice 2010-2011).

Figure 3-2

Projection du DPB pour les prestations aux aînés

(Pourcentage du PIB)



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

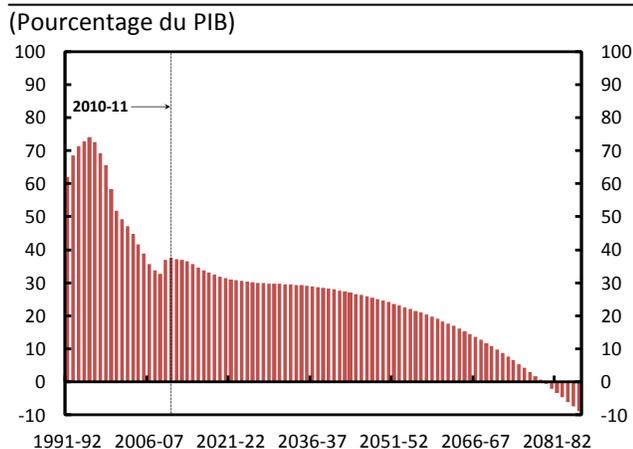
Par rapport à la taille de l'économie, dans la projection de référence du DPB pour les prestations aux aînés dans le RVF de 2011 (Figure 3-2), le coût du programme augmente d'un point de pourcentage du PIB, passant de 2,2 % du PIB en 2010-2011 à un sommet de 3,2 % du PIB en 2036-2037, reflétant ainsi l'entrée de nombreux *baby-boomers* dans le segment de la population des 65 ans et plus. Les prestations aux aînés devraient ensuite baisser graduellement pour atteindre 2,6 % du PIB vers la fin de la période de projection à mesure que diminuera le nombre de *baby-boomers* et que la croissance du montant moyen des paiements de prestations (indexés à l'inflation) sera inférieure à la croissance du PIB réel par habitant. Pour illustrer la contribution du vieillissement de la population à l'augmentation projetée des dépenses en prestations aux aînés, la figure 3-2 présente également la projection excluant les effets du vieillissement¹². Sans le vieillissement de la population, les dépenses fédérales projetées pour les prestations aux aînés diminueraient jusqu'à 1,4 % du PIB à long terme. Cette diminution projetée s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle la prestation moyenne, ajustée à l'inflation, n'augmente pas à moyen terme; elle est donc seulement partiellement indexée à la croissance du PIB réel par habitant.

D'après la projection de référence du DPB mise à jour, voulant que le nouveau taux d'indexation nominal du PIB pour le TCS soit maintenu (toutes les autres hypothèses et projections demeurent inchangées dans le RVF de 2011), et selon l'hypothèse voulant qu'il y ait un certain enrichissement ajusté à l'inflation des prestations aux aînés, le DPB prévoit que le ratio de la dette nette par rapport au PIB du gouvernement fédéral diminuera de façon constante depuis son niveau actuel, pour se retrouver en position d'actif net à la fin de l'horizon des projections. (Figure 3-3).

¹² La projection des dépenses excluant les effets du vieillissement est élaborée selon l'hypothèse que la population âgée de 65 ans et plus augmente au même rythme que la population totale.

Figure 3-3

Ratio de la dette nette par rapport au PIB du gouvernement fédéral



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

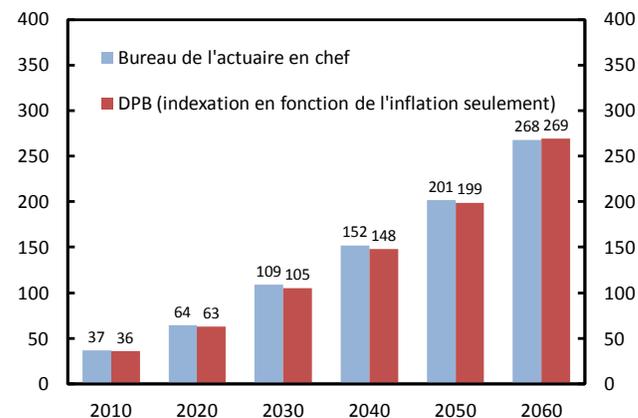
4 Prestations aux aînés indexées à l'inflation seulement

Afin d'examiner la vulnérabilité des projections à long terme des hypothèses du DPB concernant l'enrichissement ajusté en fonction du taux d'inflation, le DPB projette aussi les prestations aux aînés à la lumière de l'hypothèse selon laquelle, conformément à la pratique du Bureau de l'actuaire en chef, le montant moyen des paiements des prestations n'est indexé qu'à l'inflation de l'IPC. La figure 4-1 montre que la modification de l'hypothèse de l'indexation harmonise la projection des prestations aux aînés du DPB avec la projection du BAC. En effet, pour 2060, la projection du DPB n'est que de 1 milliard de dollars (ou 0,5 %) de plus.

Figure 4-1

Prestations aux aînés projetées, de 2010 à 2060

(En milliards de dollars)



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada; Bureau de l'actuaire en chef (BAC).

Nota : Les projections du BAC sont fondées sur l'année civile et les projections du DPB sont fondées sur l'exercice financier (l'année civile 2010 représente l'exercice 2010-2011).

Bien que l'évaluation de la viabilité financière nécessite la projection de la dette du gouvernement quant à la taille de l'économie à long terme, il est aussi pertinent de comparer la projection des prestations aux aînés à l'ensemble des revenus et aux dépenses de programme. Le tableau 4-1 présente la projection des prestations aux aînés du DPB, selon l'hypothèse de l'indexation en fonction de l'inflation seulement, par rapport à la projection du DPB des recettes du gouvernement fédéral et des dépenses de programmes à long terme.

Selon l'hypothèse voulant que le « fardeau » fiscal du gouvernement fédéral demeure à un taux de 15 % du PIB (son niveau projeté pour 2015-2016) à long terme, ce qui représente presque deux points de pourcentage de PIB de moins que la moyenne observée pour les 50 dernières années, les prestations aux aînés devraient passer de 15,9 % du revenu en 2010-2011 à 19,8 % en 2030-2031, puis baisser de façon constante à 12,8 % du revenu vers 2080-2081. Quant aux dépenses de programme, les prestations aux aînés devraient passer de 14,8 % des dépenses de programme en 2010-2011 à 20,9 % en 2030-2031, puis baisser à 14,9 % vers 2080-2081.

Tableau 4-1

**Projections des prestations aux aînés du DPB
(selon hypothèse de l'indexation en fonction de
l'inflation seulement)**

(En milliards de dollars, pourcentage)

	Milliards de dollars	% du revenu	% des dépenses de programme
2010-2011	36	15,9	14,8
2020-2021	63	16,8	18,3
2030-2031	105	19,8	20,9
2040-2041	148	18,9	20,3
2050-2051	199	17,4	19,1
2060-2061	269	16,1	18,0
2070-2071	351	14,3	16,3
2080-2081	460	12,8	14,9

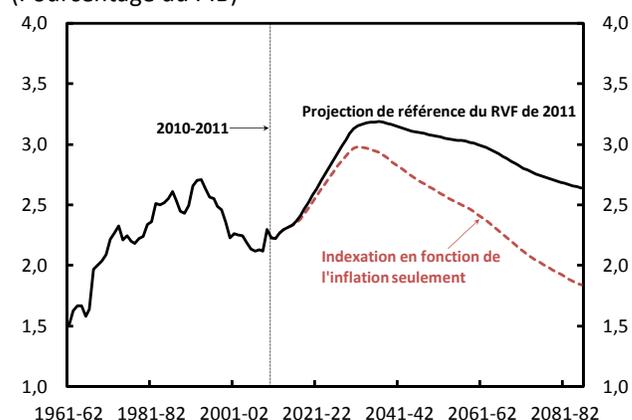
Source : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Proportionnellement à la taille de l'économie, l'hypothèse voulant que le montant moyen des prestations ne soit indexé qu'à l'inflation n'entraînerait qu'une hausse du coût du programme de 0,8 point de pourcentage du PIB en 2010-2011 (2,2 % du PIB) à un sommet de 3,0 % du PIB en 2031-2032 (Figure 4-2). Les prestations aux aînés devraient ensuite diminuer de façon constante à 1,8 % du PIB vers la fin de la période de projection, à mesure que diminuera le nombre de *baby-boomers* et que la croissance du montant moyen des paiements de prestations sera inférieure à la croissance du PIB par habitant.

Figure 4-2

Projections des prestations aux aînés du DPB

(Pourcentage du PIB)

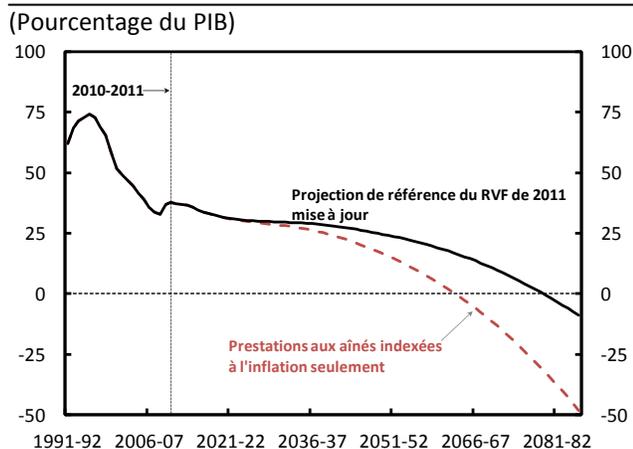


Source : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Selon la projection des prestations aux aînés indexées à l'inflation seulement, le DPB prévoit que le ratio de la dette nette du gouvernement fédéral par rapport au PIB baissera plus rapidement que la projection de base ajustée du RVF de 2011 (Figure 4-3). Dans ce scénario, la dette nette du gouvernement serait éliminée d'ici 2063-2064, ce qui pourrait éventuellement engendrer une position d'actif net de 48 % du PIB vers la fin de la période de projection.

Figure 4-3

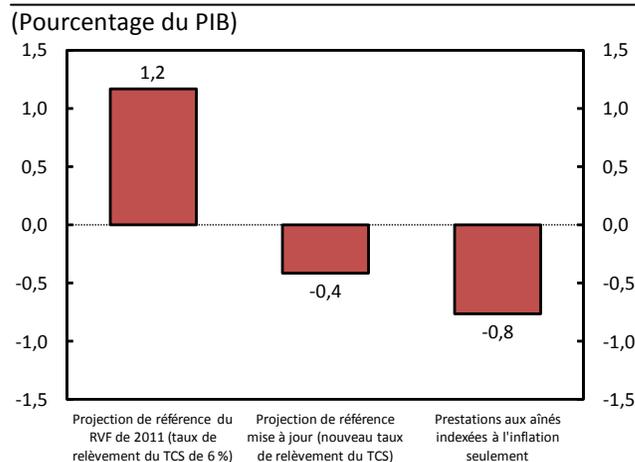
Ratio de la dette nette du gouvernement fédéral par rapport au PIB



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Figure 5-1

Estimations de l'écart financier du gouvernement fédéral



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget.
 Remarque : La période de projection commence en 2011-2012. Les calculs sont fondés sur le rapport ultime (2085-2086) de la dette fédérale nette par rapport au PIB de 37,6 %.

5 Estimations de l'écart financier

Selon la projection de référence révisée du RVF de 2011, l'écart financier fédéral est évalué à -0,4 % du PIB, ce qui indique que le gouvernement fédéral pourrait – selon la projection de référence du DPB – réduire ses revenus, augmenter ses dépenses relatives aux programmes ou une combinaison de ces deux éléments (qui s'élèverait à 0,4 % du PIB par année) tout en maintenant une structure financière viable (Figure 5-1). En supposant que les paiements de prestations versés aux aînés sont indexés à l'inflation seulement, l'écart financier est réduit à -0,8 % du PIB.

Il est important de noter que les estimations de l'écart financier et les projections à long terme du DPB n'intègrent pas les mesures de restriction des dépenses relatives au gel des budgets de fonctionnement aux termes du budget de 2010 (on suppose que ces dépenses de fonctionnement augmenteront en fonction de l'inflation et de la hausse de population) ou aux économies visées par *l'Examen stratégique et fonctionnel du budget de 2011*. Par conséquent, la projection du DPB des dépenses directes relatives aux programmes est d'environ 12 milliards de dollars plus élevée en 2015-2016 comparativement aux projections figurant dans la *Mise à jour des projections économiques et financières* de novembre 2011 du ministère des Finances. En supposant que ces mesures de restriction sont mises en œuvre de façon permanente, l'écart financier serait davantage réduit d'environ 0,5 point de pourcentage (c.-à-d. de -0,4 du PIB dans la projection de référence mise à jour du RVF de 2011 à -0,9 % du PIB).